

Les Ambassadeurs de la SNTEDD

Un réseau pour diffuser une culture commune

La Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) 2015 - 2020 propose une architecture commune à tous les acteurs de la société pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable. Les Ambassadeurs de la SNTEDD jouent un rôle fondamental dans la construction d'une culture commune de développement durable en diffusant et en expliquant localement les grands principes de la stratégie sur le territoire.

Un réseau d'Ambassadeurs qui s'enrichit

A l'initiative du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et en coopération avec le bureau de la formation, des compétences et des qualifications du Ministère du Développement Durable, une formation a été co-construite avec l'institut de formation de l'environnement (IFORE) pour former des Ambassadeurs de la SNTEDD (précédemment Ambassadeurs de la SNDD).

Cette formation, innovante et interactive, alterne des apports sur la SNTEDD, des témoignages d'acteurs publics et privés, des ateliers sur la communication pour développer les compétences relationnelles des futurs Ambassadeurs.

Elle constitue pour le Ministère un dispositif pédagogique performant lié à la compréhension des projets de Développement Durable. Des sessions de formation sont programmées deux fois par an.

Les sessions de formation organisées depuis 2011 ont rassemblé plus de 100 agents provenant d'horizons très variés, de Valenciennes à Aix en Provence, en passant par l'Outre-mer, travaillant dans des ministères, des établissements publics ou des collectivités territoriales. **La diversité des profils est l'un des points-clés pour la réussite du déploiement de la Stratégie.**

Un rôle important

A l'issue de leur formation, les Ambassadeurs sont en mesure d'animer ou soutenir des actions d'information, de sensibilisation et de formation à la SNTEDD 2015-2020 à destination des services du ministère du Développement Durable, auprès des autres ministères, des collectivités et des entreprises.

Le rôle de l'Ambassadeur recouvre 4 grandes missions :

1. Être capable d'informer et expliquer la SNTEDD 2015-2020 (son origine, ses particularités, ses objectifs, son articulation avec les autres démarches de Développement Durable – Plan Administration Exemplaire, Démarches Territoriales de Développement Durable, Responsabilité Sociétale des Entreprises et Organisations)
2. Contribuer à faire émerger dans son organisme une culture commune du Développement Durable et cohérente avec les grands choix stratégiques portés par la SNTEDD 2015-2020
3. Porter vis-à-vis des autres services de l'Etat et des partenaires extérieurs (collectivités, ONG, entreprises ...) une vision commune des enjeux stratégiques de Développement Durable
4. Participer à l'évolution des comportements (transversalité, évaluation ...) et des modalités de travail

Les moyens à disposition

- > L'accompagnement du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et particulièrement de la Délégation au Développement Durable (DDD) ;
- > Des documents de communication : la SNTEDD 'en bref' en version française et anglaise, des diaporamas, à retrouver sur le site du MEDDE
- > Le réseau des Ambassadeurs de la SNTEDD
- > Le réseau des Centres de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) du Ministère ;
- > Un soutien de plan national de formation du Ministère pour organiser des actions locales de sensibilisation sur la SNTEDD avec le concours des CVRH.

Des Ambassadeurs à la conquête de la France, et plus...

Île-de-France

3 Collectivités
1 DDT
27 Ministères
11 Organismes Publics

Alsace, Champagne- Ardennes et Lorraine

1 Collectivité
2 DDT
1 Ministère
2 Organismes Publics

Aquitaine, Limousin et Poitou- Charentes

1 Collectivité
1 DDT
2 DREAL
2 Ministères
1 Organisme Public
1 Université

Auvergne et Rhône-Alpes

2 DDT
1 DREAL
1 Organisme Public

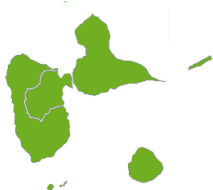
Bourgogne et Franche Comté

2 Collectivités
1 DREAL

Outre Mer

Guadeloupe

1 DREAL
1 Organisme Public



Guyane

1 DREAL



Martinique

2 Collectivités
2 DREAL



Réunion

1 DREAL



A l'étranger

Chili

1 Ministère (Ministère de l'Economie)

Bretagne

1 DDT
1 DREAL
1 Université

Centre

1 DDT
4 Ministères
1 Organisme Public

Basse-Normandie et Haute- Normandie

2 DDT
1 DREAL
1 Université

Languedoc- Roussillon et Midi- Pyrénées

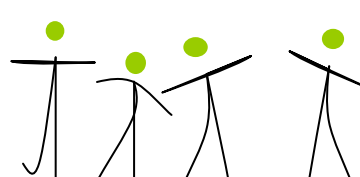
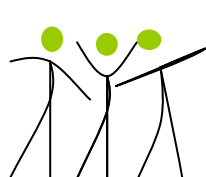
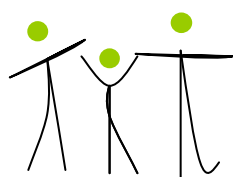
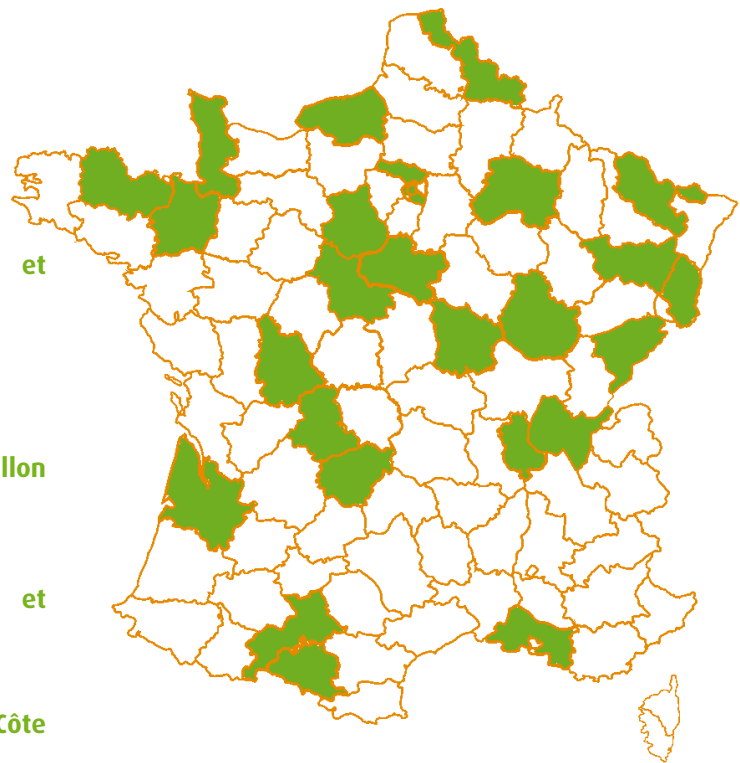
3 DDT

Nord-Pas-de-Calais et Picardie

1 Organisme Public

Provence- Alpes-Côte d'Azur

1 DREAL
2 Organismes Publics
1 Université



Retrouvez la liste complète des Ambassadeurs et leurs coordonnées sur
www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de,42115.html#Ambassadeur

La SNTEDD fixe un nouveau cap pour la France

Du sommet de Rio en 1992 à celui de Rio +20 en 2012, la communauté internationale a pris conscience de la nécessité et de l'urgence d'un développement durable. Plus de 20 ans après cette première date historique, la nouvelle SNTEDD succède aux Stratégies Nationales de Développement Durable 2003-2008 et 2010-2013. Elle a été adoptée le 4 février 2015 en Conseil des Ministres.

Cette nouvelle Stratégie propose la transition écologique comme un chemin vers une société durable et une croissance verte.

La réussite de cette transition suppose l'engagement de tous les acteurs : par leurs initiatives, ils peuvent dessiner progressivement un nouveau modèle de développement plus vertueux.



8. L'accompagnement de la **mutation écologique** des activités économiques
9. L'orientation de la **production de connaissances, la recherche** et de l'innovation vers la transition écologique

Comment s'engager pour le changement ?

Pour la rendre concrète, des dispositifs de mise en œuvre adaptés aux différents acteurs ont été prévus : **stratégies ministérielles** et **engagements volontaires**.

Comment mesurer l'impact de la SNTEDD ?

Afin de rendre compte de l'impact de la mise en œuvre de la SNTEDD, 22 indicateurs de suivi des quatre enjeux majeurs de la SNTEDD et 17 indicateurs pour le suivi des neuf axes ont été mis en place, soit **39 indicateurs**.

Une triple ambition à l'horizon 2020

A travers ses **9 axes transversaux**, la SNTEDD porte une **triple ambition**.

➤ Elle définit une **société plus sobre** grâce au :

1. Développement de **territoires durables et résilients**
2. L'engagement dans **l'économie circulaire** et sobre en carbone
3. La prévention et la **réduction des inégalités** environnementales, sociales et territoriales

➤ Elle propose des **leviers pour accélérer et accompagner la mutation de la société en :**

4. Inventant de **nouveaux modèles économiques** et financiers
5. Accompagnant la **mutation écologique** des activités économiques
6. Orientant la **production de connaissances, la recherche** et l'innovation vers la transition écologique

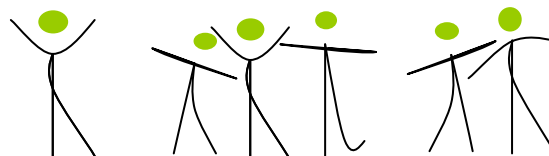
➤ Enfin, elle **encourage une pédagogie et une gouvernance** pour **l'appropriation de la transition écologique** et **l'action de tous** à travers :

7. L'invention de **nouveaux modèles économiques** et financiers

Et le Ministère ?

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a pour mission la **mise en œuvre de politiques dans les domaines du changement climatique, des énergies vertes, de la biodiversité et la protection des espèces, de l'eau et des espaces maritimes, des transports et la prévention des risques sanitaires, technologiques ou naturels**. Enfin, il participe aux négociations européennes et internationales sur les sujets environnementaux.

Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) a la mission **d'assurer la transversalité** en matière de développement durable au sein du ministère, en interministériel et vis-à-vis de la société. Il a vocation à favoriser **l'intégration du développement durable dans les politiques publiques**. Pour ce faire, il s'appuie sur l'expertise de ses **500 agents** et des outils et démarches à destinations de tous les acteurs (SNTEDD, Agendas 21, Education à l'environnement et au Développement Durable, partenariats avec des ONG...).





Retrouvez l'intégralité de la
**Stratégie nationale de transition
écologique vers un
développement durable
2015-2020** sur le site du
ministère, rubrique
Développement durable >
Transition écologique.

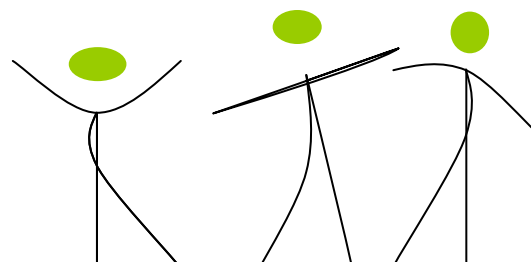


Pour en savoir plus :

CGDD/DDD/Bureau de la SNDD
Sylvie DIDIER- PEROT
01 40 81 35 51
sylvie.didier-perot@developpement-durable.gouv.fr

IFORE
Yvonne FOUCHER
01 40 81 95 17
yvonne.foucher@developpement-durable.gouv.fr

Site web du Ministère



le
point sur

**Commissariat
général au
développement
durable**

**Délégation au
développement
durable**

Tour Séquoia
Place Carpeaux
92055 La Défense
Tel : 01 40 81 34 65

**Directrice de la
publication**
Marie RENNE

ISSN
2100-1634

Dépôt légal
Mai 2015